



CONTRAT DE SAILLIE MONTE EN MAIN 2026 NOBEL DU FIGARET

L'ACHETEUR :

.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

NOM DE LA JUMENT :

.....

Race :

Numéro SIRE : Numéro UELN :

Origines :

Date de naissance :

OBJET DE LA VENTE : L'acheteur achète à Florian Touret Entreprise individuelle une saillie en monte en main de l'étalon **NOBEL DU FIGARET** - Selle Français - bai tobiano - né en 2023 - Licensed AES (Anglo European Studbook) - SIRE n° 23373946L / UELN 25000123373946L - par Limbo (Concorde x Rival x Samber) et Ithaque Morinda (Ulyss Morinda x Emir Platière x Type d'Elle x Grand Veneur) - négatif métrite contagieuse et artérite virale équine (prélèvement réalisé tous les ans) - testé génétiquement : EE AA TT / négatif PSSM1 et WFFS / non porteur LWO - **homozygote sur le tobiano, il passera ce gène à 100% de ses produits**

MOYENS DE PAIEMENT : le paiement peut être effectué par chèque(s) à l'ordre de "Florian Touret entreprise individuelle" et /ou par virement(s) bancaire(s) sur l'IBAN suivant :

Monsieur Florian Touret - IBAN : FR76 1790 6000 9096 4248 2111 747 / BIC : AGRIFRPP879

La jument ne sera acceptée à venir à la saillie au sein de Florian Touret Entreprise individuelle qu'après réception du règlement de la part de réservation ainsi que d'un chèque pour le solde qui sera encaissé au 01/10 ou au poulain vivant selon la formule choisie.

Fait en double exemplaire le à

Le vendeur : Florian TOURET Entreprise individuelle

L'acheteur : (signature, précédée de la mention "lu et approuvé")



Florian Touret Entreprise Individuelle
Elevage du Figaret
1, La Branchardière
53 380 JUVIGNE
06.08.77.75.58
lefigaret@outlook.fr
SIRET 980 626 295 00011 / TVA FR41 980 626 295

CONTRAT DE SAILLIE MONTE EN MAIN 2026 NOBEL DU FIGARET

CHOIX DE LA FORMULE :

- FORMULE 1 : SOLDE **AU 01 OCTOBRE** : **211 € TTC** (soit 200 € HT - TVA 5,5%) à la **réservation** puis **527,50 € TTC** (soit 500 € HT - TVA 5,5%) de **solde au 01 Octobre si jument pleine avec Garantie Poulain Vivant**

*En cas de vacuité de la jument le 1er Octobre de l'année concernée, l'acheteur de la saillie transmet à Florian Touret Entreprise Individuelle, **avant le 1er Octobre de l'année concernée**, un certificat vétérinaire précisant cet état. Le chèque de solde de la saillie n'est alors pas encaissé. Dans le cas contraire, la jument sera considérée comme pleine, le chèque sera encaissé le 5 Octobre de l'année concernée et aucun remboursement ne pourra être effectué. En cas de vacuité le 1er Octobre de l'année concernée, si l'acheteur souhaite retenter une saillie, il n'aura pas de réservation à régler. Concernant la garantie poulain vivant, elle est valable uniquement pour les juments à jour de vaccination (Grippe, Tétanos et Rhinopneumonie). Si la jument avorte après le 1er Octobre de l'année concernée ou donne naissance à un poulain mort-né ou qui meurt dans les 24h suivant sa naissance (certificat de vacuité ou certificat détaillant les causes de la mort et copie des vaccins exigés), le report du montant des frais de saillie se fera pour la même jument ou un autre jument mais appartenant obligatoirement à l'acheteur qui n'aura que le solde à régler, mais pas de réservation, lors de sa saillie reportée.*

FORMULE 2 : SOLDE **AU POULAIN VIVANT** : **211 € TTC** (soit 200 € HT - TVA 5,5%) à la **réservation** puis **633 € TTC** (soit 600 € HT - TVA 5,5%) de **solde au poulain vivant 48 heures**

Un poulain vivant est défini comme un poulain nouveau-né ayant été capable de se lever sans assistance. Si le poulain est vivant 48 heures après la naissance, l'acheteur s'engage donc à contacter le vendeur pour valider l'encaissement de son chèque de solde de la saillie.

Fait en double exemplaire le à
Le vendeur : Florian TOURET Entreprise individuelle L'acheteur : (signature, précédée de la mention "lu et approuvé")



Florian Touret Entreprise Individuelle
Elevage du Figaret
1, La Branchardière
53 380 JUVIGNE
06.08.77.75.58
lefigaret@outlook.fr
SIRET 980 626 295 00011 / TVA FR41 980 626 295

CONTRAT DE SAILLIE MONTE EN MAIN 2026 NOBEL DU FIGARET

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

La saillie est réservée pour la jument :

SIRE n° :

La jument sera saillie à Florian Touret Entreprise individuelle - élevage du Figaret / 1, la Branchardière 53380 Juvigné

L'acheteur garantit les conditions suivantes :

1/ la jument ne doit pas être ferrée des postérieurs

2/ la jument doit être accompagnée de son carnet, vermifugée, à jour de ses vaccins contre la Grippe, le Tétanos et la Rhinopneumonie

3/ la jument doit avoir un test négatif pour la métrite contagieuse ainsi que pour l'artérite virale équine. Ces tests doivent être datés de moins de 6 mois ou avoir été réalisés post dernière saillie en cas de saillie par un autre étalon que Nobel du Figaret en 2026.

Florian Touret Entreprise individuelle se réserve le droit de refuser de faire saillir une jument en mauvaise santé ou qui présente un comportement dangereux.

L'acheteur reconnaît et accepte le fait que la saillie comporte en soi certains risques et exonère le vendeur de toute responsabilité concernant un éventuel accident pouvant survenir lors d'un saut. L'acheteur déclare connaître les installations du vendeur et le reconnaît apte à garantir la sécurité de la jument et de son éventuel poulain. Tous les risques inhérents au séjour restent pour compte au propriétaire. En cas de maladie grave ou d'accident, l'acheteur autorise le vendeur à faire intervenir le vétérinaire de son choix et à prendre des décisions dans l'intérêt du cheval et ceci au frais de l'acheteur sans qu'il puisse le contester. De fait, Florian Touret Entreprise individuelle ne pourra être tenu responsable d'accident éventuel, de maladie, de stérilité, de mortalité, etc... L'acheteur peut en outre assurer sa jument en mortalité et contre les dommages et lésions causés à des tiers. L'acheteur déclare donc avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les saillies en monte en main. Le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument, et éventuellement à son poulain en cas de jument suivie, de l'acheteur.

La jument pourra être saillie autant de fois que nécessaire pour la saison 2026.

Le prix de la saillie ne comprend que les sauts (saillies) effectués par l'étalon, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

CONDITIONS DE PENSION

Foin à volonté + 2 repas par jour de granulés Reverdy Breeding avec logement en box la nuit et au paddock en journée ou en paddock avec abri 24h/24 en fonction de la place disponible :

- jument seule : 12 € TTC (soit 11,37 HT - TVA 5,5%) par jour
- jument suivie : 15 € TTC (soit 14,22 HT - TVA 5,5%) par jour

SUIVI GYNÉCOLOGIQUE

Si vous souhaitez un suivi gynécologique, au sein de Florian Touret Entreprise individuelle, le suivi gynécologique est assuré par le Docteur Marc de Beudrap de la clinique équine de Meslay (8, rue de l'hippodrome 53170 Meslay-du-Maine / +33 (0)2 43 98 41 16 / +33 (0)6 09 31 48 38). Les prestations réalisées seront facturées directement à l'acheteur.

Fait en double exemplaire le à

Le vendeur : Florian TOURET Entreprise individuelle

L'acheteur : (signature, précédée de la mention "lu et approuvé")